

Demande d'approbation préalable pour des aménagements pour personnes handicapées

Vous disposez d'un aménagement pré-approuvé. Examinez et acceptez les aménagements avant de procéder à la programmation de votre rendez-vous d'examen. Si vous avez des

Avis d'aménagement pour personnes handicapées *

Les aménagements ci-dessus ont été pré-approuvés. Si tout semble correct, acceptez cet avis. Si vous n'avez plus besoin de l'aménagement, refusez-le.